

## **Chronique communale**

### **Cela s'est passé en 1881 : L'école maternelle**

*Le 11 décembre 1881, le président du conseil municipal donne communication à l'assemblée, du rapport que M. l'inspecteur primaire de la circonscription du Quesnoy a été appelé à rédiger à la suite de la délibération du 9 Novembre dernier où le conseil municipal de Poix avait demandé la création d'une salle d'asile ou école maternelle à l'usage des deux sexes.*

*La conclusion du rapport s'oppose à ce que cette école maternelle s'installe dans l'ancienne école des filles, car le réaménagement de ce local coûterait très cher sans vraiment répondre aux conditions exigées pour ce genre d'établissement.*

*Le Maire recherchera un terrain conforme au besoin de cette construction.*

*Une promesse de vente est engagée avec Mme Moity qui s'engage à céder à la commune un terrain d'une surface de 15 ares pour le prix de 6.000 francs.*

*L'ensemble de la construction coûtera 52.980 francs. (+ ou – 116.000 euros).*

*NB : L'asile accueillait les enfants sans donner de formation, une simple garderie.  
L'école maternelle y a ajouté le début de la formation scolaire.*